

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE130884001

Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 1^{er} mai 2014

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Sylvia Lo Bianco
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 1^{er} mai 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE130884001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE130884001	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE130884001

Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 9 avril 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1130884001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 16 avril, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE130884001 qui lui avait été confié. Des responsables du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce dossier vise à octroyer un contrat de construction à CEVECO Inc. pour les travaux d'imperméabilisation et de drainage du toit du réservoir McTavish. Essentiellement, les travaux sont les suivants :

- délocaliser temporairement la station météo et la remettre en place à la fin des travaux;
- excaver le sol au-dessus du réservoir jusqu'à ± 500 mm de la dalle du réservoir ;
- installer une nouvelle membrane d'étanchéité incluant un système permanent de détection de fuites;
- mettre en place un nouveau réseau de drainage;
- obturer les événements existants en surface et forer de nouvelles ouvertures dans le haut des murs du réservoir pour une meilleure ventilation via le corridor souterrain;
- réhabiliter et améliorer le système de drainage avec ajout d'un réservoir de rétention des eaux pluviales;
- réaménager le chemin périphérique existant longeant la falaise rocheuse ainsi que la réfection des regards et des conduites de drainage existantes;
- construire un nouvel édicule sur le dessus du réservoir qui servira comme accès d'urgence et de ventilation du corridor souterrain ceinturant le réservoir;
- remblayer le site jusqu'à une élévation inférieure à 350 mm du niveau actuel du terrain.

Il est entendu que l'arrondissement de Ville-Marie complétera le remblai jusqu'à son élévation finale et procédera à la remise en état du parc tout en y aménageant un terrain sportif à surface synthétique.

Le parc Rutherford sera remis à neuf et ouvert au public une fois les travaux de l'arrondissement de Ville-Marie complétés.

Les travaux se dérouleront sur le site historique et naturel du Mont-Royal. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a émis une autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Également, le comité consultatif à l'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie a émis un avis favorable.

Des contingences de 549 463,94 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus du chantier, ce qui correspond à la pratique courante pour un contrat de cette envergure. Ces contingences de construction serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier. Des frais d'incidences de 403 562,25 \$, taxes incluses, représentant 6,70 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés.

L'appel d'offres s'est déroulé du 4 février au 17 avril. Six addendas ont été émis. Il y a eu sept preneurs du cahier des charges. Trois d'entre eux ont déposé leur soumission et celles-ci ont été jugées conformes par les professionnels externes.

Il y a un écart de 22,7 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par des professionnels externes. Selon le Service de l'eau, cet écart est principalement attribuable à deux éléments : le soutènement temporaire pour le réservoir de béton et la disposition des sols de déblai.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les commissaires ont souligné que la présentation faite à la commission comportait des renseignements plus complets que ceux inscrits au sommaire décisionnel, notamment en ce qui a trait à la nature des addendas et à l'identité de la firme ayant réalisé l'estimation.

Les membres ont aussi posé plusieurs questions sur les écarts importants de prix entre les soumissions reçues et l'estimation. Ils ont aussi été étonnés de voir que l'adjudicataire avait choisi un site de disposition des sols excavés moins coûteux que celui identifié dans l'estimation. Le Service de l'eau a souligné que l'adjudicataire devra fournir le certificat d'autorisation du site qu'il a choisi ainsi que les preuves de facturation, ce qui garantit que la disposition des sols se fera selon les règles en vigueur.

Enfin, les membres ont bien compris que la surveillance du chantier sera cruciale dans la mesure où les prix soumis par l'adjudicataire sont beaucoup plus bas que ceux estimés.

Les membres ont convenu de la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont aussi convenu du commentaire suivant : il conviendrait de modifier le sommaire décisionnel relatif à ce contrat en remplaçant les tableaux explicatifs sur la nature des addendas et sur l'analyse des soumissions et de l'estimation par ceux présentés à la commission lors de la séance de travail du 16 avril 2014.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE130884001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.